



## Syndicat Départemental UNSA Territoriaux 24

L'HEBDO DES TERRITORIAUX 24

Avril 2026, Edition 6, Numéro 2

Il y a un peu plus d'un mois, les élus de nos collectivités ont été reconduits ou remplacés. Ces élections sont souvent pour de nombreux collègues, synonymes de stress et d'inquiétudes. Les agents territoriaux que nous sommes, proches du terrain, proches des habitants, proches des dossiers, restons les garants de la continuité du service public. Restons surs de nos forces et restons surtout solidaires.

Le mois de mai qui arrive rime avec un été qui se profile et aussi avec jours fériés... pour l'instant ! En effet, les attaques incessantes sur les droits acquis par les salariés ces dernières décennies occultent totalement l'origine historique ou sociale de ces journées. Attaques qui vous pourrez le lire dans cet hebdo s'en prennent aussi par exemple aux autorisations d'absences, aux conditions d'octroi du temps partiel thérapeutique ou encore une fois au refus de valorisation de notre point d'indice alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter

Actuellement, votre syndicat départemental participe aux différentes réunions programmées par les collectivités pour l'organisation des élections professionnelles organisées en décembre 2026. Nous accompagnons ainsi les collègues déjà élus à préparer ces futures élections mais nous sommes aussi à la recherche de nouvelles personnes pour venir nourrir nos listes et défendre plus nombreux les couleurs d'un syndicalisme autonome tel qu'il est voulu par l'UNSA territoriaux.



## ❖ Autorisations d'absences

Lors de notre dernier « hebdo », nous vous informions de la volonté du gouvernement de réformer les autorisations d'absence familiales et parentales. La pétition a recueilli plus de 50000 signatures mais cela n'a pas suffi même si certains droits ont pu être maintenus.

Toutes les précisions ici :

<https://www.unsa-territoriaux.org/article/Fonction-Publique-coup-de-rabot-sur-les-autorisations-dabsence-familiales-et-parentales>



## ❖ Réforme du temps partiel thérapeutique:

Un recul inacceptable !

Le temps partiel pour raison thérapeutique permet aux agents publics de continuer à travailler ou de reprendre progressivement leur activité lorsque leur état de santé est fragilisé. Ce droit, obtenu à l'issue d'un dialogue social exigeant, est devenu un outil indispensable pour prévenir les ruptures professionnelles et protéger la santé de milliers de personnels, en particulier des femmes occupant des métiers pénibles.

Aujourd'hui, le gouvernement envisage une réforme qui reviendrait à réduire l'accès à ce dispositif et à affaiblir les droits des agents malades.

- Instauration d'un délai maximal de 30 jours à compter de la demande pour accorder le temps partiel thérapeutique ouvrant la porte à des refus ou à des remises en cause de la prescription médicale initiale.
- Entretien préalable obligatoire au motif d'organiser la continuité du service, entre l'agent et l'employeur public, source de pressions et de dérives visant à, par exemple, dissuader les agents de recourir à leur droit.
- Impact sur les conditions de reconstitution des droits pour bénéficier d'une nouvelle autorisation de temps partiel thérapeutique.



- Impact aussi sur la durée de reconstitution des droits à congé de longue maladie notamment dont le décompte serait désormais au prorata de la quotité de temps travaillé pour les agents placés en temps partiel thérapeutique.

Pour plus d'informations, suivre le lien :

<https://www.unsa-territoriaux.org/article/Reforme-du-temps-partiel-therapeutique-un-recul-inacceptable>

### ❖ Pouvoir d'achat :

Un simple constat :

1/ Carburants, inflation, coût de la vie en général



2/ Traitement des fonctionnaires



Les organisations syndicales décident de quitter la table des discussions :

<https://www.unsa-territoriaux.org/article/Remunerations-aucune-reponse-les-syndicats-quittent-la-table-des-discussions>

### ❖ Retraites

La réforme des retraites suspendue a été accueillie favorablement, « une bonne nouvelle » ! oui mais voilà, tout n'est pas si simple. Si effectivement, elle est suspendue pour le moment, il n'en subsiste pas moins de grandes interrogations et notamment pour les agents de fonction publique territoriale.

Article à lire :

<https://www.unsa-territoriaux.org/article/Retraites-territoriaux-une-reforme-suspendue-mais-des-inquietudes-bien-reelles>



## ❖ Ruptures conventionnelles

Ce dispositif devait prendre fin pour les fonctionnaires le 31 décembre 2025, finalement sa pérennisation a été adoptée .



## ❖ Accueil de la petite enfance

Une nouvelle certification devrait voir le jour cette année, l'**Intervenant éducatif petite enfance**.

Celle-ci marque une évolution importante dans l'organisation de l'accueil du jeune enfant telle que nous la connaissons. Présentée par les pouvoirs publics comme une réponse à la pénurie de personnels dans les crèches, cette certification suscite néanmoins de nombreuses interrogations chez les professionnels.

<https://www.unsa-territoriaux.org/article/Intervenant-educatif-petite-enfance-une-nouvelle-certification-qui-interroge>



## ❖ Élections professionnelles 2026

Rendez- vous est donné fin 2026 pour de nouvelles élections professionnelles.

Le syndicat départemental travaille avec ses adhérents aux renouvellements des listes. Le renouvellement des instances paritaires est important car il nous permet de siéger au Centre de Gestion dans les CST, CCP, conseil médical, et conseil de discipline.

Notre syndicat est libre et indépendant, il vous représente dans toutes les instances paritaires et nous sommes MAJORITAIRES en DORDOGNE en CAP, CST et CCP

Vous avez envie de participer activement à la vie de votre collectivité, rejoindre L'UNSA Territoriaux, c'est rejoindre un syndicat réformiste et apolitique, l'UNSA Territoriaux propose et agit pour établir un rapport de force, de négociation sans complaisance, sans compromission tout en gardant sa neutralité.

**CONTACTEZ NOUS**



## ❖ Les promotions internes

- Agents de maîtrise, dépôt des dossiers au Centre De Gestion avant le 30 avril 2026
- Secrétaire général de mairie avant le 30 avril 2026



### Syndicat Départemental UNSA Territoriaux 24

26, rue Bodin – Bourse du Travail - Rez-de-Chaussée 24019 PERIGUEUX

Tél : 07.43.36.62.29

Mail : [sd-24@unsa-territoires.org](mailto:sd-24@unsa-territoires.org) Site: [unsaterritoires24.com](http://unsaterritoires24.com)

